



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION D'ENTREPRISE PSA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION D'ENTREPRISE PSA

Siège social : 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy
Fondation régie par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'entreprise PSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Règles et Méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels qui relate le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) ainsi que la non prorogation de la durée de vie de cette Fondation d'entreprise au-delà de l'échéance de Juin 2021 qui marque la fin de son Programme d'Action Pluriannuel.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

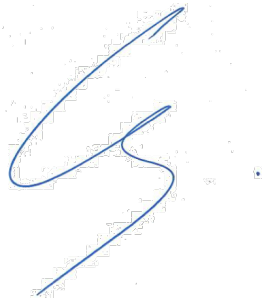
capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 7 mai 2021



Jérôme Eustache

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

FONDATION PSA

EN EURO

Exercice 2020

ACTIF		EXERCICE 2020			EXERCICE PRECEDENT MONTANTS NETS	PASSIF		EXERCICE 2020	EXERCICE PRECEDENT : 2019	
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	MONTANTS NETS						
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		1								
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES				
	Frais d'établissement.....	2					Fonds propres sans droit de reprise	1		
	Frais de recherche & développement.....	3					Ecarts de réévaluation.....	2		
	Concessions, brevets & droits sim.....	4					Réserves.....	3		
	Fonds de commerce.....	5					Report à nouveau.....	4	328 826	171 388
	Autres immobilisations incorporelles.....	6					Excédent / (Déficit) de l'exercice	5	(287 189)	157 438
	Avcés & Acptes sur immobilisat* incorporelles.....	7					Subventions d'investissement.....	6		
	S/Total Lignes 2 à 7	8	0	0	0		Provisions réglementées.....	7		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Total Lignes 1 à 7	12	41 636	328 826
	Terrains.....	9					Fonds reportés liés aux legs ou donations	13		
	Constructions.....	10					Fonds dédiés	14		
	Installations techniques, matériel & outillage.....	11					Total Lignes 13 & 14	15	0	0
	Autres immobilisations corporelles.....	12					Provisions pour risques.....	16		
	Immobilisations en-cours.....	13					Provisions pour charges.....	17		
	Avcés & Acptes sur immobilisat* corporelles.....	14					Total Lignes 16 & 17	18	0	0
	S/Total Lignes 9 à 14	15	0	0	0		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						Emprunts obligataires convertibles.....	19		
	Participations.....	16					Autres emprunts obligataires.....	20		
	Créances rattachées à des participations.....	17					Emprunts & dettes auprès des ets de crédit.....	21		
	Titres à liquidités restreintes	18					Emprunts & dettes financières diverses.....	22		
	Autres titres immobilisés.....	19					DETTES D'EXPLOITATION			
	Prêts.....	20					Avcés & acptes reçus/com en cours.....	23		
	Autres immobilisations financières.....	21					Dettes fournisseurs & cptes rattachés.....	24	6 552	14 977
S/Total Lignes 16 à 21	22	0	0	0	Dettes fiscales et sociales.....	25				
Total Lignes 8+15+22	23	0	0	0	DETTES DIVERSES					
STOCKS					Dettes s/Immobilisations & Cptes Rattachés.....	26				
Matières premières, approvisionnements.....	24				Autres dettes.....	27	0	0		
En-cours de production de biens.....	25				S/Total Lignes 19 à 27	29	6 552	14 977		
En-cours de production de services.....	26				Produits constatés d'avance.....	30	0			
Produits intermédiaires et finis.....	27				Total Lignes 29+30	31	6 552	14 977		
Marchandises.....	28				Ecarts de conversion passif.....	32				
S/Total Lignes 24 à 28	29	0	0	0						
CIRCULANT					TOTAL PASSIF :					
Avances & acompte versés sur commande	30				Lignes 12+15+18+31+32	40	48 188	343 803		
créances clients & comptes rattachés.....	31									
Autres créances.....	32	0		0						
Capital souscrit & appelé non versé.....	33									
Valeurs mobilières de placements.....	34									
Placement de trésorerie	35	0		0						
Banques, caisses & comptes rattachés.....	36	48 188		48 188						
Charges constatées d'avance.....	37	0		0						
Total Lignes 29 à 37	38	48 188	0	48 188						
Charges à répartir sur plusieurs exercices.....	39									
Primes de remboursement des obligations.....	40									
Ecarts de conversion actif.....	41									
TOTAL ACTIF :										
Lignes 1+23+38+39+40+41	42	48 188	0	48 188	343 803					

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

FONDATION PSA

EN EURO

Exercice 2020

		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	VARIATION
Cotisations				
Ventes de marchandises.....	1			
Production vendue - Biens.....	2			
Production vendue - Services.....	3			
CHIFFRE D'AFFAIRES (Lignes 1 à 3)	4			
Produits de tiers financeurs	5			
Concours publics et subventions	6			
Versements des Fondateurs	7	2 935 767	2 000 000	935 767
Reprises sur amortissements & provisions, transfert de charges.....	8			
Autres produits.....	9	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION (Lignes 4 à 9)	10	2 935 767	2 000 000	935 767
Achats de marchandises.....	11			
Variation des stocks de marchandises.....	12			
Achats de matières premières & autres approvisionnements.....	13			
Variation de stocks de M.P. & autres approvisionnements.....	14			
Autres achats & charges externes.....	15	91 853	55 565	36 288
Impôts, taxes & versements assimilés.....	16	0	0	
Salaires & traitements.....	17			
Charges sociales.....	18			
Dotations d'exploitation :				
- Aux amortissements des immobilisations.....	19			
- Aux amortissements charges à répartir.....	20			
- Aux provisions sur immobilisations.....	21			
- Aux provisions sur actif circulant.....	22			
- Aux provisions pour risques & charges.....	23			
Autres charges.....	24	3 131 103	1 786 897	1 344 206
CHARGES D'EXPLOITATION (Lignes 11 à 24)	25	3 222 956	1 842 462	1 380 494
RESULTAT D'EXPLOITATION	26	(287 189)	157 538	(444 727)
QUOTE PARTS DE RESULTAT SUR OPERAT° EN COMMUN	27			
Produits financiers de participation.....	28			
Produits des autres VMP & créances actuelles immobilisées.....	29			
Autres intérêts & produits assimilés.....	30	0	0	0
Reprises sur provisions & transfert de charges.....	31			
Différences positives de change.....	32	0	0	0
Produits nets sur cessions de VMP.....	33			
PRODUITS FINANCIERS (Lignes 28 à 33)	34	0	0	0
Dotations financières aux amorts & provisions.....	35			
Intérêts & charges assimilées.....	36	0	0	0
Différences négatives de change.....	37	0	0	0
Charges nettes sur cession de VMP.....	38			
CHARGES FINANCIERES (Lignes 35 à 38)	39	0	0	0
RESULTAT COURANT AVT IMPOT (Lignes 26+/-27+34-39)	40	(287 189)	157 538	(444 727)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	41			
Produits exceptionnels sur opérations en capital.....	42			
Reprises sur provisions & tranfert de charges.....	43			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (Lignes 41 à 43)	44	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	45	0	100	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	46			
Dotations exceptionnelles aux amorts & provisions.....	47			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Lignes 45 à 47)	48	0	0	
PARTICIPAT° DES SALARIES AU RESULTAT DE L'ENT.	49			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	50			
BENEFICE DE L'EXERCICE (Lignes 40+44-48-49-50)	51	(287 189)	157 538	(444 727)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		265 698	293 776	-
				28 078

**FONDATION
D'ENTREPRISE PSA**

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 48 188 € et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 287 189 €.

La Fondation a été créée pour une durée initialement fixée à 5 années à compter de la publication au journal officiel de l'autorisation administrative le 18 juin 2011, et a été prorogée pour une nouvelle durée de cinq années (2016-2021), .

Les notes et les tableaux n° 1 à 10, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social et des moyens d'action de la Fondation d'entreprise PSA :

La Fondation d'entreprise PSA se donne pour objet de soutenir, accompagner et financer les projets sociaux, éducatifs et culturels dans le cadre de la mobilité durable, responsable et solidaire.

Tout en privilégiant l'expérimentation, elle peut soutenir, accompagner et financer les projets et les initiatives de structures d'intérêt général. La Fondation d'entreprise PSA peut également financer des projets apportés par les salariés des sociétés du Groupe PSA.

Elle peut bénéficier du savoir-faire et des compétences des salariés des sociétés du Groupe PSA qui souhaitent se mettre à la disposition de projets de la Fondation.

NOTE N° 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les présents comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable des associations et fondations.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable général et de ses adaptations aux associations, fondations et fonds de dotation prévues par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tel que rappelé dans la note 10 de l'annexe, la Fondation d'entreprise PSA ne prorogera pas sa durée de vie au-delà de l'échéance de Juin 2021.

NOTE N° 2 : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Engagements hors bilan :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
PEUGEOT SA:	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES:	1.900.000 €	1.900.000 €	1.900.000 €	1.800.000 €
Total:	2.000.000 €	2.000.000 €	2.000.000 €	1.900.000 €

+ un versement complémentaire de PEUGEOT SA de 1 035 766,51 € au 15/07/2020.

NOTE N° 3 : ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ETAT DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS
<u>DE L'ACTIF CIRCULANT</u>				
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Placement de trésorerie (1)	-	-	-	-
Banque, caisse et comptes rattachés	48 188 €	48 188 €	-	-

TOTAL	48 188 €	48 188 €	-	-

(1) dont intérêts courus non échus

Le poste « Placement de trésorerie » est constitué de 0 € de liquidités sur le compte courant du GIE Trésorerie au 31/12/20. Il correspond à la créance intragroupe, et était en disponibilité lors de l'exercice précédent.

ETAT DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS
<u>DETTES D'EXPLOITATIONS</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	6 552 €	6 552 €	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	0 €	0 €	-	-

TOTAL	6 552 €	6 552 €		

(1) dont charges à payer 6 552 €

NOTE N° 4 : DECOMPOSITION PAR ECHEANCES DES DETTES ENVERS LES FOURNISSEURS ET LES ASSOCIATIONS

Au 31 décembre 2020, les dettes envers les fournisseurs et les associations représentent 6 552 € rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

Dettes fournisseurs	6 552
Autres dettes	
Moins : charges à payer incluses sous cette rubrique	-6 552
Plus : Fournisseurs d'immobilisations	

0

Soit :

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après :

- Dettes échéant : 0 €

NOTE N° 5 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES

POSTES DU :	SOCIETES LIEES
BILAN – ACTIF	
Placement de trésorerie	-
Banques et Comptes rattachés	48 188
Charges constatées d'avance.....	-
BILAN – PASSIF	
Fournisseurs et Comptes rattachés.....	-
Autres dettes.....	-
COMPTE DE RESULTAT	
Subventions d'exploitation	2 935 767
Charges d'exploitation	-
Produits financiers	0
Charges financières.....	0

NOTE N° 6 COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2020 se décompose ainsi :

PRODUITS DE L'EXERCICE	2 935 767€
Subventions	2 935 767€
PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts sur placements financiers	0 €
Gains de change	0 €
CHARGES DE L'EXERCICE	3 222 956 €
Dons	3 131 103 €
Honoraires	6 703 €
Prestations comptables	28 800 €
Prestations hors groupe	- €
SS traitance informatique	52 229 €
Documentation Générale	0 €
Dépenses de mécénat	0 €
Charges diverses	4 121 €
Charges financières	0 €
Impôts Taxes	0 €

Aux sommes versées par les Fondateurs, Peugeot SA et Peugeot Citroën Automobiles, s'ajoutent en 2020 les dons en nature, par le biais du personnel de ces sociétés mis à disposition de la Fondation. Pour l'exercice 2020, les dons en nature des Fondateurs sont évalués à 265 698 € €. Le montant correspond aux salaires chargés du personnel mis à disposition.

NOTE N° 7 : EFFECTIF ET REMUNERATIONS

Outre le personnel mis à disposition et rémunéré par les Fondateurs (cf note n°6), les membres du Conseil d'Administration exercent leur fonction à titre gratuit.

NOTE N° 8 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 6 552€ hors frais divers pour l'année 2020

NOTE N° 9 : AFFECTATION DU RESULTAT

	Année 2020
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2019 avant affectation	171 388
Affectation du résultat 2019 au report à nouveau	157 438
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2020	328 826
VARIATION EN COURS D'EXERCICE	
Résultat 2020 à affecter	(287 189)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2020 avant CA	41 636

NOTE N°10 : EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 17 décembre 2019, Fiat Chrysler Automobiles N.V et PEUGEOT SA ont conclu un accord de rapprochement prévoyant le regroupement de FCA et de PSA dans le cadre d'une fusion transfrontalière.

Le 4 janvier 2021, PSA et FCA ont tenu leurs assemblées générales extraordinaires respectives qui ont approuvé la fusion.

Le 17 janvier 2021, La société de tête du nouveau groupe, Stellantis NV, a mis en place sa gouvernance avec la nomination de son conseil d'administration. Les statuts sont entrés en vigueur à cette date.

La Fondation PSA sera dissoute en 2021 à la fin de son second mandat.